



Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS

Nord et Limitephes..... 3 mois. 17.00 : 6 mois. 32.00 : 1 an. 60.00
France et Belgique..... 3 mois. 18.00 : 6 mois. 34.00 : 1 an. 64.00
Union postale..... 3 mois. 26.00 : 6 mois. 50.00 : 1 an. 92.00REDACTION - ANNONCES
ABONNEMENTSROUBAIX : 71, Grande-Rue. Tél. 24 et 1906 Inter. C
TOURCOING : 33, rue Carnot. Tél. 37.
Chèques postaux 87 Lille.

BILLET PARISIEN

L'évacuation de Cologne

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 16 NOVEMBRE (MINUIT).

La Conférence des Ambassadeurs, réunie à cet effet, a rédigé la note qui sera communiquée officiellement à l'Allemagne que l'évacuation de la zone de Cologne commence le 1^{er} décembre.

A vrai dire, le Gouvernement du Reich avait été avisé dès samedi de la décision prise par les Alliés. Le discours prononcé hier par M. Stresemann, et où il affirme qu'il n'y a aucune raison de souffrir de la parole donnée à Locarno par MM. Briand, Chamberlain et Vandervelde, indique clairement que le ministre des Affaires étrangères d'Allemagne, en lisant sa harangue, savait très bien à quoi s'en tenir.

En fait, cette évacuation, désirée depuis longtemps par l'opinion britannique, était devenue inévitable du jour où à Locarno un pacte de sécurité avait été signé entre alliés et anciens ennemis.

N'a-t-on pas dit et répété dans les discours et les communiqués officiels que ce pacte avait été discuté et conclu entre les parties sur un pied de complète égalité? Dès lors, pourvoit-on éviter que les Allemands, forte de cette nouveauté, imposent aux Alliés à se mettre bien avec eux-mêmes.

Aussi, après la Conférence de Locarno, on assiste à ce double spectacle: d'une part, les négociateurs allemands proclament que les « adoucissements » réclamés par l'Allemagne ne pouvoient être que la conséquence et non pas la condition du pacte; d'autre part, les ministres allemands déclarent qu'ils ne demanderaient la ratification des accords de Locarno que lorsque leurs « conséquences logiques » auraient commencé de se manifestes.

Au fond, on s'employait de part et d'autre, à calmer les inquiétudes avec les susceptibilités de l'opinion publique, mais au vrai, le pacte avait bien été le fruit d'un mandatage.

Est-ce à dire que tout recours contre l'Allemagne est perdu pour nous au cas où notre puissance voisine tournerait le dos précisément à l'esprit de Locarno? L'affirmer serait dépasser la vérité. Le frontière du Rhin est garanti désormais, non seulement par la France et l'Allemagne, mais encore par l'Angleterre, la Belgique et l'Italie. Toute menace contre cette frontière devient en même temps une menace contre ces trois puissances. Elles ont donc les mêmes intérêts que nous à ce que les esprits belliqueux soient décagés au-delà du Rhin. A nous de savoir profiter le cas échéant, de cette situation nouvelle. — R..

La Chambre hollandaise a voté la suppression de l'ambassade auprès du Saint-Siège

La Haye, 16 novembre. — Le vote de l'amendement Kersten, comportant la suppression de la législation néerlandaise auprès du Saint-Siège à l'occasion de la discussion du budget des affaires étrangères à la deuxième Chambre, vote qui dommait dix voix de majorité aux partisans de la suppression et qui devait provoquer une crise ministérielle si l'affaire d'un coup de tonnerre dans un seul immeuble.

La situation offre ceci de grave que cette décision peut être plus religieuse que politique, pour cause conséquence la fin de la coalition des droits représentant la majorité ministérielle. Mais il se pourrait aussi ou bien que la seconde Chambre ébrayée des conséquences de son geste revire sur son voeu en fin de compte au bien que la première Chambre plus tard rétablira par le seuil le statu quo.

Chaque année à pareille époque le siège des postes diplomatiques était mené par les mêmes membres des parts protégées, et l'effort démenait sans résultat. On en était venu à la considérer comme une institution de fait, une affirmation ostentatoire toute platonique et certes personne ne s'attendait à ce qu'un vote cette fois-ci en décidât autrement.

MORT DE M. DENIS PÉROUSE

Paris, 16 novembre. — M. Denis Pérouse est décédé ce matin. Dans la première partie de son existence, M. Pérouse s'était distingué comme ingénieur de grand mérite, parvenant dans le corps des ponts-et-chaussees, au grade d'inspecteur général de première classe et remportant les fonctions de directeur des chemins de fer, au ministère des Travaux publics avec siège au Conseil d'Etat.

Se consacrant ensuite aux grandes affaires, il devait s'y créer une place importante.

On son décès, en effet, il était notamment président des Chargeurs Réunis et de la Sud-Atlantique, président du Comité central des armateurs de France et du Groupe des industries maritimes à la conférence générale de la navigation française.

Président aussi des Stocks et Entreprises de Marseille, etc., administrateur de plusieurs Compagnies de chemins de fer, il était, on le sait, devenu récemment président honoraire du P.-L.-M. Il faisait partie également du Conseil d'administration du capital de Suez dont son beau-frère, M. Jules Guichard, avait été le président.

L'EXPLOSION à bord du sous-marin « Néréide »

Les funérailles des victimes

Toulon, 16 novembre. — Cet après-midi en fin de journée, à l'hôpital maritime de Sainte-Anne, les obsèques solennelles, aux frais de l'Etat, des quartiers-maîtres électriques: Yves Nendal et Maurice Lambot, tous deux âgés de 28 ans, morts au cours de l'explosion qui s'est produite vendredi matin, sur le sous-marin « Néréide ».

Un cortège, formé de tous les représentants des autorités, des associations patriotiques et d'une foule nombreuse, a accompagné les corps de l'hôpital à la gare.

La dépouille du quartier-maître Lambot sera inhumée à Givors, et celle du quartier-maître Nendal, à Trézéderac (Côtes-du-Nord).

MORT DE M. SANCT

Ancien sénateur du Gers

Anch, 16 novembre. — Le docteur Frédéric Sanct, ancien sénateur du Gers, de 1906 à 1920, ancien président du Conseil général, est décédé subitement cette nuit à l'âge de 71 ans.

M. Léon Daudet se pourvoit en Cassation